

DQ-27 – QUES29

Date : 12 janvier 2007



QUESTION

À quel moment l'initiateur prévoit-il déposer auprès de l'Office national de l'énergie une demande d'approbation du projet de gazoduc? Par exemple, en lien avec la procédure d'approbation actuelle pour le projet Rabaska, atteindra-t-il le décret du gouvernement du Québec?

RÉPONSE

Nous prévoyons déposer une requête auprès de l'Office national de l'énergie pour l'approbation du gazoduc au printemps 2007. Ce processus peut se dérouler parallèlement à la procédure d'approbation actuelle. Rabaska n'attendra pas le décret gouvernemental du Québec pour commencer le processus d'approbation de l'ONE.